



RAPPORT 2021

ACTIVITÉ LIBÉRALE

Commission médicale d'établissement
09/06/2023

Dr Jean-Luc Thomas
Président de la CCAL

Kevin Marcombe
Julien Gallaud
Clémence Nourry
DPQAM

6 juin 2023



Rapport

2021



2



Éléments généraux



350 contrats actifs en 2021

- Diminution légère de la part des praticiens exerçant une activité libérale (5,87% en 2021 vs 6,2% en 2020)
- Recul de 8 contrats par rapport à 2020
 - Centre : -3
 - Henri-Mondor +2
 - Nord : -4
 - PSSD : 0
 - Saclay : -3
 - Sorbonne : 0
- Stabilité des répartitions par GHU avec une surreprésentation des GHU intramuros
- Augmentation de la part des disciplines chirurgicales
 - Chirurgie : 41%
 - Médecine : 33%
 - Radio - Méd. nuc - Imagerie - Explos : 17%
 - Gynéco-obstétrique : 9%

Activité libérale
2021

Groupes hospitaliers universitaires	Praticiens autorisés à une AL	Total praticiens éligibles	soit en %
APHP. SORBONNE UNIVERSITÉ	98	1 353	7,24%
APHP. CENTRE-UNIVERSITÉ DE PARIS	108	1 276	8,46%
APHP. NORD UNIVERSITÉ DE PARIS	71	1 371	5,18%
APHP. UNIVERSITÉ DE PARIS SACLAY	38	824	4,61%
APHP.HU HENRI-MONDOR	30	484	6,20%
APHP HU SEINE-SAINT-DENIS	5	307	1,63%

Statut	Praticiens remplissant les conditions	Praticiens titulaires d'un contrat d'activité libérale en 2021	% de praticiens titulaires d'un contrat en 2021
PU PH	1 316	220	16,72%
MCU PH	473	17	3,59%
PH PT	2 807	108	3,85%
PHU - CCA - AHU	1 369	5	0,37 %
Total	5 965	350	5,87%



Honoraires perçus

» Au global AP-HP

- Les honoraires reçus s'établissent à **46,1 M€**
- Progression de **5 %** par rapport à 2019 (+2 M€)

Ventilation par GHU

- Les GHU Henri-Mondor (+ 13%) et Nord (+ 11 %) sont ceux pour lesquels la dynamique des honoraires est la plus forte

Montant de la redevance due : 12,9 M€ (+ 851 114 € / + 7% vs 2019)

- Montant des honoraires après redevance : **33,2 M€**
- Collectée à **98,75 %** à la date d'établissement du rapport
- Situations de non-paiement exceptionnelles / échelonnement de la dette en lien avec la DSFIP

Activité libérale
2021

	Honoraires 2019	Honoraires 2021	Évolution	Honoraires moyens 2019	Honoraires moyens 2021	Évolution
GHU CENTRE	16 074 781 €	16 454 884 €	2%	144 818 €	152 360 €	5%
GHU HENRI MONDOR	3 829 147 €	4 328 986 €	13%	136 755 €	144 300 €	6%
GHU NORD	9 013 518 €	10 049 170 €	11%	120 180 €	141 538 €	18%
GHU PSSD	823 146 €	859 997 €	4%	164 629 €	171 999 €	4%
GHU SACLAY	4 604 609 €	4 478 648 €	-3%	112 308 €	117 859 €	5%
GHU SORBONNE	9 743 493 €	9 918 112 €	2%	99 423 €	101 205 €	2%
Total général	44 088 694 €	46 089 797 €	5%	123 153 €	131 685 €	7%



Palmarès des honoraires / Top 10 disciplines



Disciplines	Honoraires 2021
CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	7 197 211 €
CHIR. ORTHOPÉDIE ET TRAUMATOLOGIE	5 023 484 €
GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE, GYNÉCO MÉDICALE	4 543 389 €
UROLOGIE	3 852 774 €
CANCÉROLOGIE – RADIOTHÉRAPIE	3 410 337 €
MÉDECINE NUCLÉAIRE / BIOPHYSIQUE	2 931 616 €
CHIR. THORACIQUE ET CARDIO-VASCULAIRE	2 765 404 €
OPHTALMOLOGIE	2 254 668 €
CHIR. PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE	2 250 069 €
CHIR. GÉNÉRALE ET VISCÉRALE	1 939 132 €

- Pas de changement dans la composition du palmarès
- Le top 10 représente 78 % du total des honoraires (contre 66 % en 2019)
- Les honoraires du top 10 des disciplines ont progressé de 20 % entre 2019 et 2021 contre 5 % toutes disciplines confondues

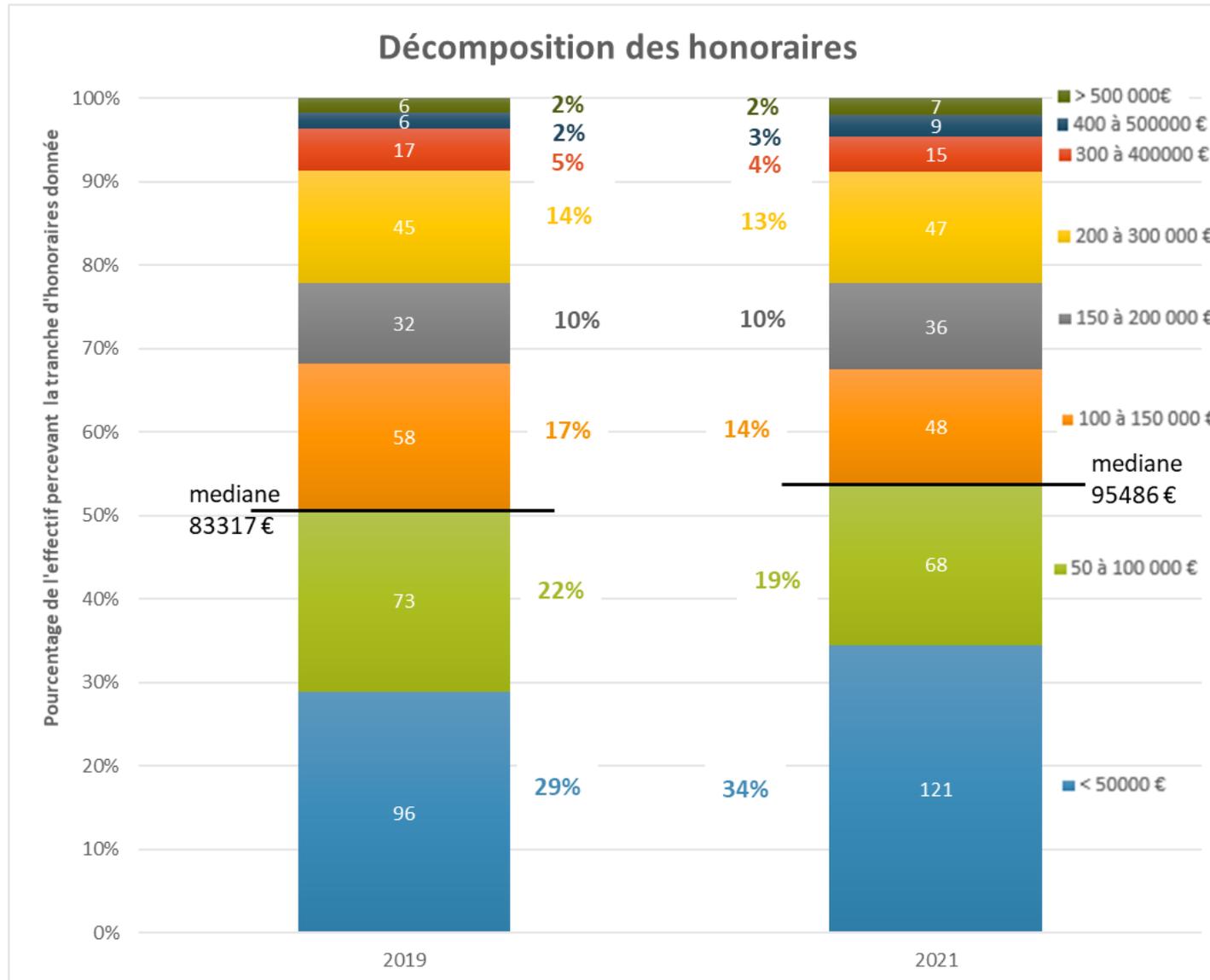
Activité libérale
2021



Honoraires par praticien

Activité libérale
2021

6



- **Augmentation de 20 praticiens percevant moins de 100 k€ ; 53 % de l'effectif (contre 51 % en 2019)**
- **Progression de la médiane des honoraires à 95 486€ par praticien (+ 12 169€ / + 14 % vs 2019)**
- **Progression de la moyenne à 131 685 € par praticien (+ 8 532 € / + 7 % vs 2019)**



Volumes d'actes et de consultations réalisés

» 107 601 consultations libérales

■ +5 727 Consultations vs. 2019 (+5,6%)

Pour mémoire volume consultations publiques AP-HP -5 %

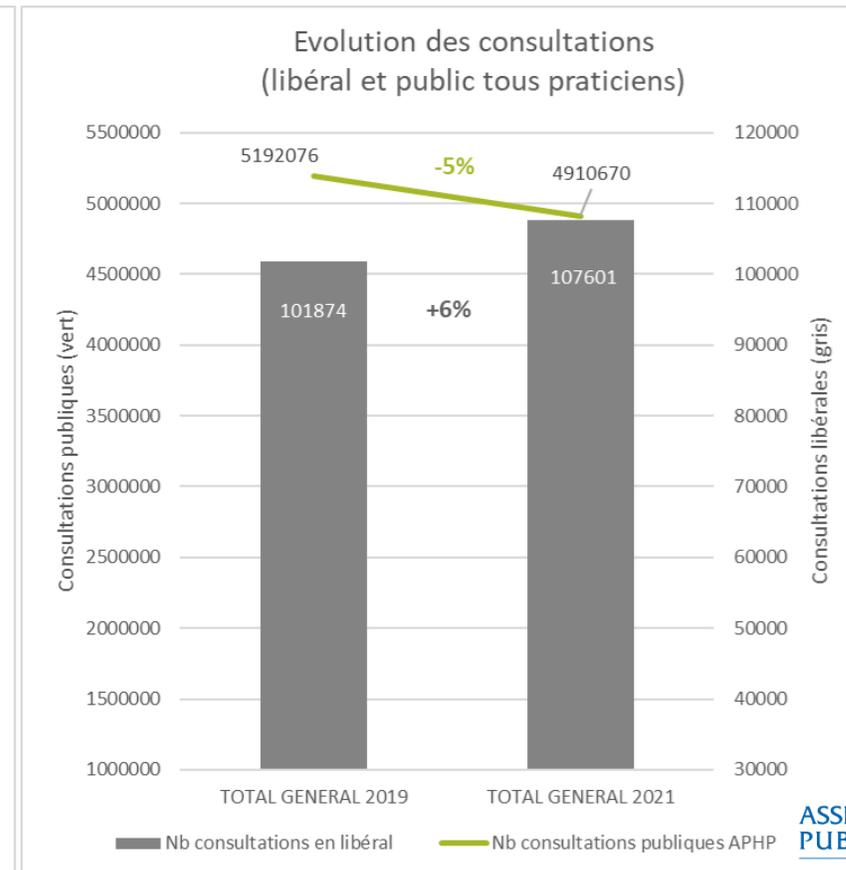
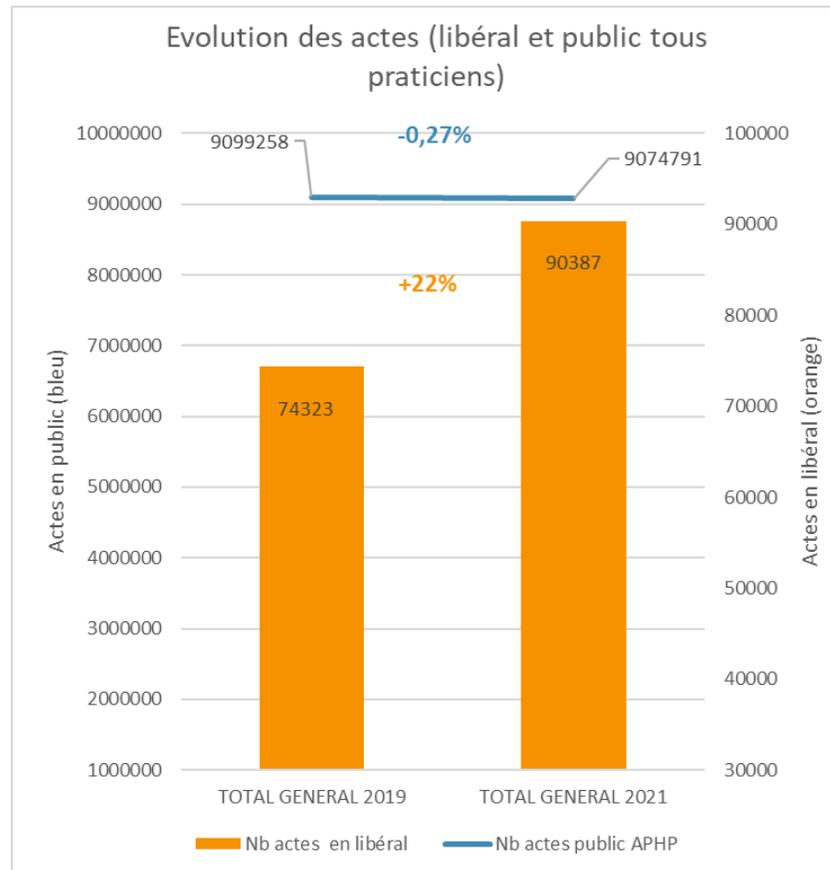
90 387 actes réalisés en libéral

■ +16 064 Actes vs. 2019 (+21,6%)

Pour mémoire volume actes publics AP-HP -0,27 %

Activité libérale
2021

7

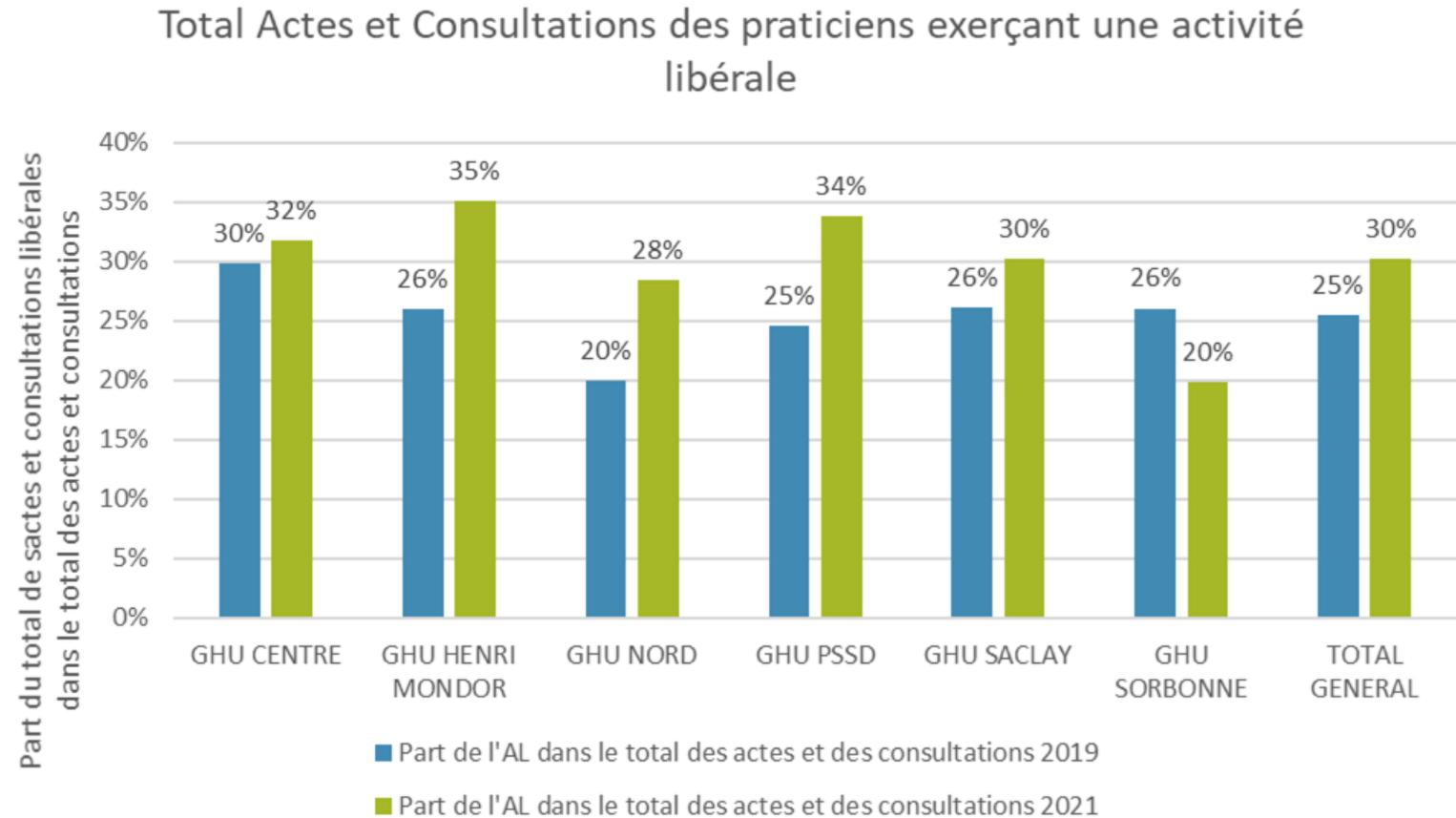




Part des actes et consultations libéraux dans l'activité totale des praticiens



Activité libérale
2021



— La part de l'activité libérale dans l'activité des praticiens progresse dans tous les GHU (+ 5 pts en moyenne) entre 2019 et 2021 à l'exception du GHU Sorbonne (- 6 pts)

+2 pts actes

+7 pts consultations

— Singularité du GHU Mondor : + 9 pts; du GHU Nord : + 8 pts et du GHU PSSD: + 9%



Contrôle du respect du ratio d'activité libérale

» **67 praticiens ressortent en anomalie lors du contrôle du ratio activité libérale / activité totale (19 %)**

— **35 praticiens en dépassement du ratio**

— **32 praticiens avec une problématique du contrôle de l'activité publique**

□ **25 praticiens déclarant des actes libéraux pour lesquels il n'y a aucune remontée ou une remontée manifestement partielle de l'activité publique**

dont 11 pour lesquels les consultations publiques ne sont pas retrouvées non plus

□ **7 praticiens déclarant uniquement des consultations libérales pour lesquels il n'y a aucune remontée des consultations publiques**

À noter : 14 praticiens, bien qu'autorisés n'ont réalisé aucune activité en 2021 (déclaration à 0, pas d'honoraires, contrôle SNIR OK)



»» 2

Étude

complémentaire



10



Contrôle ciblé sur les praticiens à haut niveau d'honoraires

- » — Décision de la CCAL de procéder à un examen complémentaire :
 - Praticiens percevant + de 300 k€ d'honoraires (examen systématique) / 32 praticiens
 - Praticiens percevant entre 200 et 300 k€ d'honoraires en anomalie / 10 praticiens
 - Même taux « d'anomalie » que dans la population générale (19%)

- Confirmation des volumes d'activité et contrôle des quotités de temps par les GHU

Retour uniquement pour le GHU Centre

Impossibilité de reconstituer l'activité publique lorsque celle-ci était absente du primo-rapport

Contrôle sur pièces (tableaux de service) du respect de la quotité de temps non opérant

- Étude complémentaire par la CPAM

Fréquence et montant moyen des dépassements d'honoraires / Comparaison avec le palmarès des libéraux de ville

À l'exception de : médecine nucléaire, radiothérapie et neurochirurgie, le montant des honoraires praticiens à plus de 300 K€ dépasse celui de la moyenne des honoraires du top 10 des praticiens libéraux de ville/clinique de leur discipline, ramenée à 20 % de taux d'activité

Situation de quelques praticiens quant au niveau et à la fréquence des dépassements d'honoraires : fréquence > 95 % - Montant > 300 % tarif conventionnel

Rapport complémentaire non finalisé, remis ultérieurement



»» 3

Plan

d'actions »»

12



Plan d'actions

» — Fiabilisation du contrôle de l'activité publique

Mise à plat des circuits de renseignements de l'activité publique et engagement des praticiens à s'inscrire dans une démarche de bonnes pratiques

Contrôle centralisé des volumes déclarés en lien avec la DSI

Groupe de travail sur l'activité de radiothérapie à relancer en lien DÉFIP/CPAM

Systematiser le rappel formel à la règle en cas d'écart constaté

— Renforcement de l'information

Mise à jour du guide activité libérale (nouvelles dispositions réglementaires, portée des contrôles, informations sur les dispositifs OPTAM et OPTAM-CO, rappel de l'importance de l'affichage des honoraires, etc.)

Rédaction de la charte d'activité libérale intra hospitalière

Mise à jour des contrats

Institutionnaliser la remise du guide à la signature des contrats

Adopter des modalités de contrôle plus inter-opérantes entre CLAL et CCAL

Articulation des contrôles CLAL/CCAL/CRAL en cas de demande de suspension/retrait de l'AL avec une proposition d'audition systématique du praticien



Répartition des compétences CLAL / CCAL / CRAL

- » — CRAL désormais seule à statuer sur les demandes de suspensions / retrait d'autorisation d'activité libérale
- Articulation à trouver entre CLAL / CCAL et CRAL
- Grands principes :
 1. La CLAL est à l'initiative de l'instruction de la situation
 2. Principe d'une proposition d'audition du praticien pour lequel une suspension / retrait d'autorisation est requis devant la CLAL
 3. Transmission du dossier à la CCAL (et proposition d'audition éventuelle si non fait en CLAL)
 4. Rapport de synthèse et avis transmis au DG AP-HP
 5. Saisine de la CRAL via le DG ARS



Composition de la CCAL

»» Commission centrale de l'activité libérale

- Ordre des médecins, président : **D^r Jean-Luc Thomas**
- Représentant de la direction : **Kevin Marcombe**
- CPAM : **Raynal Le May**
- Praticiens n'exerçant pas AL : **D^r Éric Le Bihan**
- Praticiens exerçant AL : **P^r Philippe Anract et P^r Hervé-Yves Castier**
- Conseil de surveillance : **Sandra Di Bona**
- Représentante des usagers : **Dominique Matintika**

Présidence des commissions locales

- GHU Paris Seine-Saint-Denis : **D^r Sabine Brechignac**
- GHU Nord : **P^r Éric de Kerviler**
- GHU Sorbonne : **P^r Francis Bernbaum**
- GHU Henri Mondor : **D^r Jean-Philippe David**
- GHU Saclay : non désigné
- GHU Centre : **D^r Claire Vulser Cristofini**